Jour de séance 35

le jeudi 6 juin 2019

13 h

Prière.

M. Savoie invoque le Règlement; il soutient que M. Bourque a tenu des propos non parlementaires lorsqu'il a accusé le premier ministre de dire des « demi-vérités ». Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé et demande au député de se rétracter. Le député obtempère.

M. Crossman, du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, présente le premier rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 6 juin 2019

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé demande à présenter son premier rapport de la session.

Le comité se réunit le 6 juin 2019 à la Chambre du Conseil législatif et étudie le projet de loi 34, *Loi relative à l'Association des travailleuses et des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick*, dont il recommande à la Chambre l'adoption sans amendement.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Je propose, appuyé par le député de Sussex-Fundy-St. Martins, que le rapport soit adopté par la Chambre.

Le président du comité, (signature) Gary Crossman, député

La motion d'adoption du rapport du comité, mise aux voix, est adoptée.

M. Arseneau donne avis de motion 60 portant que, le jeudi 13 juin 2019, appuyé par M. Coon, il proposera ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les notes d'information et les décrets en conseil qui traitent de la levée du moratoire sur la fracturation hydraulique, depuis le 9 novembre 2018.

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le vendredi 7 juin 2019, la deuxième lecture du projet de loi d'intérêt privé 34 sera appelée.

M. Savoie annonce que, aujourd'hui, après la troisième lecture, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants:

- 21, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick;
- 29, Loi concernant la recherche;
- 30, Loi concernant certaines responsabilités du commissaire à l'intégrité et de l'ombud;
- 31, Loi sur la publication des avis officiels;
- 32, Loi modifiant la Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

La séance, suspendue à 14 h 15, reprend à 14 h 30.

Conformément à l'avis de motion 35, M. C. Chiasson, appuyé par  $M^{me}$  Thériault, propose ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre copie de tous les documents envoyés aux ministères par le Conseil du Trésor dans lesquels sont indiqués les ajustements apportés à leur budget de base de 2018-2019 par suite du processus budgétaire pour 2019-2020.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Steeves, appuyé par l'hon.  $M^{me}$  Anderson-Mason, propose l'amendement suivant :

#### AMENDEMENT

que la motion 35 soit amendée comme suit :

par l'insertion, après « 2019-2020 », de ce qui suit :

«, dans le respect de la confidentialité du Cabinet ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté par le vote par appel nominal suivant :

# POUR: 22

l'hon. M. Holder	l'hon. M. Flemming	l'hon. M. Urquhart
M. Savoie	l'hon. M. Gauvin	l'hon. M. Oliver
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Stewart	M. Northrup
l'hon. M. Steeves	l'hon. M. Cardy	M. Fitch
l'hon. M <sup>me</sup> Shephard	M. DeSaulniers	M. Fairgrieve
M. Austin	l'hon. M <sup>me</sup> M. Wilson	M. Crossman
M <sup>me</sup> Conroy	l'hon. M. Carr	
l'hon. M <sup>me</sup> S. Wilson	l'hon. M. Holland	

# CONTRE: 17

M. Arseneault	M. Kenny	M <sup>me</sup> LeBlanc
M. Melanson	M. Bourque	M. LeBlanc
M. Landry	M <sup>me</sup> Landry	M. K. Chiasson
M <sup>me</sup> Rogers	M <sup>me</sup> Thériault	M. Horsman
M. Harvey	M. LePage	M. McKee
M <sup>me</sup> Harris	M. C. Chiasson	

La question est proposée au sujet de la motion 35 amendée, dont voici le texte :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre copie de tous les documents envoyés aux ministères par le Conseil du Trésor dans lesquels sont indiqués les ajustements apportés à leur budget de base de 2018-2019 par suite du processus budgétaire pour 2019-2020, dans le respect de la confidentialité du Cabinet.

La motion 35 amendée, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

# POUR: 24

l'hon. M. Holder	l'hon. M. Flemming	l'hon. M. Urquhart
	~	<del>-</del>
M. Savoie	l'hon. M. Gauvin	l'hon. M. Oliver
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Stewart	M. Northrup
l'hon. M. Steeves	l'hon. M. Cardy	M. Fitch
l'hon. M <sup>me</sup> Shephard	M. DeSaulniers	M. Fairgrieve
M. Austin	l'hon. M <sup>me</sup> M. Wilson	M. Crossman
M <sup>me</sup> Conroy	l'hon. M. Carr	M. Coon
l'hon. M <sup>me</sup> S. Wilson	l'hon. M. Holland	M <sup>me</sup> Mitton

#### CONTRE: 17

M. Arseneault	M. Kenny	M <sup>me</sup> LeBlanc
M. Melanson	M. Bourque	M. LeBlanc
M. Landry	$ m M^{me}$ Landry	M. K. Chiasson
M <sup>me</sup> Rogers	M <sup>me</sup> Thériault	M. Horsman
M. Harvey	M. LePage	M. McKee
Mme Harris	M. C. Chiasson	

Conformément à l'avis de motion 51, M. D'Amours, M. Arseneault propose ce qui suit:

attendu qu'une importante pénurie de personnel infirmier se fait sentir d'un bout à l'autre de la province;

attendu que, selon les prévisions, au cours des cinq prochaines années, le Nouveau-Brunswick perdra plus de 2 400 membres du personnel infirmier en raison de départs à la retraite;

attendu que, dans chaque région sanitaire, des membres du personnel infirmier sont en congé de maladie ou en congé de stress pour cause de surmenage et de conditions de travail stressantes dus à la pénurie de personnel infirmier;

attendu que les infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick sont recrutés au moyen de mesures énergiques pour aller travailler à l'extérieur de la province;

attendu que des hôpitaux ont dû annuler des services, par exemple des services d'obstétrique, en raison de la pénurie de personnel infirmier;

attendu que le gouvernement n'a pas admis que la pénurie de personnel infirmier est devenue une crise;

attendu que plusieurs programmes dans la province prévoient des mesures incitatives pour le recrutement et le maintien en poste de médecins de famille et de spécialistes;

attendu que des mesures incitatives ont été mises en oeuvre ailleurs pour le recrutement et le maintien en poste du personnel infirmier;

attendu que le gouvernement devrait agir pour remédier à la pénurie de personnel infirmier en appuyant la formation des infirmières et infirmiers, en recrutant du personnel infirmier de l'extérieur de la province, en créant des programmes incitatifs pour le recrutement et le maintien en poste et en appuyant le personnel infirmier au Nouveau-Brunswick au moyen de mesures telles que l'établissement d'horaires de travail souples et la création de milieux de travail sécuritaires et de qualité;

qu'il soit résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à travailler avec le Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, les RRS, l'Université de Moncton, l'Université du Nouveau-Brunswick, les collèges communautaires et les autres parties prenantes à l'élaboration d'une stratégie exhaustive de formation, de recrutement, de maintien en poste et d'appui du personnel infirmier.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Flemming, appuyé par M. Savoie, propose l'amendement suivant :

#### **AMENDEMENT**

que la motion 51 soit amendée comme suit :

au sixième paragraphe du préambule, par la substitution, à « le gouvernement n'a pas admis », de « le gouvernement admet ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.